



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

REGISTRE ACCESSIBILITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS
DE LA PORTE DORÉE

SOMMAIRE

POLITIQUE GÉNÉRALE D'ACCESSIBILITÉ	2
FICHE D'ACCESSIBILITÉ	3
ACCÈS DU BÂTIMENT, ACCUEIL ET VISITE	4
FORMATION DU PERSONNEL	7
ANNEXES	9
INFORMATIONS PRATIQUES	11

POLITIQUE GÉNÉRALE D'ACCESSIBILITÉ

En tant qu'établissement public culturel, le Palais de la Porte Dorée a pour mission d'accueillir tous les publics, sans distinction, et de leur permettre d'y accéder, d'y circuler, d'accéder et de recevoir les informations et offres proposées. Membre de la mission RECA (Réunion des Établissements Culturels autour de l'Accessibilité) depuis des années, il participe activement aux réflexions collectives et aux actions concrètes inter-établissements : promotion des offres culturelles auprès des personnes handicapées, mise en conformité des établissements publics culturels avec la loi 2005, accessibilité numérique...

En termes d'accessibilité du cadre bâti, des travaux importants réalisés en 2021 ont permis la mise aux normes accessibilité de l'espace de l'Aquarium situé en rez-de-jardin du bâtiment. La totalité de l'espace ouvert au public (zone d'exposition et partie basse de l'Aquarium) est aujourd'hui accessible, grâce à l'installation d'un monte-personne, à l'amélioration de l'accès à l'ascenseur et à la suppression des marches menant au terrarium. Un projet de refonte globale de la signalétique intérieure est également en cours, pour faciliter les déplacements et l'orientation des visiteurs à l'intérieur du bâtiment, dans une logique d'accessibilité universelle.

La mise en place d'une charte de la qualité de l'accueil et la sensibilisation du personnel aux situations de handicap permettent d'accueillir et d'accompagner les visiteurs en amont de leur visite dans les meilleures conditions. Depuis 2021, une nouvelle politique tarifaire a étendu la gratuité d'accès aux groupes constitués de visiteurs en situation de handicap (complétant ainsi la gratuité d'accès déjà accordée aux visiteurs individuels). De nouveaux outils et formats de médiation sont proposés dans une logique d'inclusion, en répondant à une situation spécifique, et dont l'usage peut bénéficier à un public plus large. Des documents d'aide à la visite en « français facile » sont en cours d'élaboration, en vue de l'ouverture du nouveau musée national de l'histoire de l'immigration au printemps 2023. La démarche d'expérimentation avec les publics et l'objectif d'accessibilité universelle sont ainsi au cœur des projets menés avec et pour les publics.

Depuis 2023, le Palais de la Porte Dorée est accompagné par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) qui réalise un audit sur l'accessibilité de ses espaces permanent et de chaque nouvelle exposition temporaire.



FICHE D'ACCESSIBILITE

BIENVENUE A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA PORTE DOREE.



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

oui non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :

oui non



Formation du personnel d'accueil au différentes situation de handicap

→ Le personnel est sensibilisé
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé **oui** non

→ Le personnel connaît le matériel **oui** non



Contact

→ publics@palais-portedoree.fr



Consultation du registre public d'accessibilité

à l'accueil **sur le site interne**

N° siret : 130 002 728 00017

Adresse : 293 avenue Daumesnil – 75012 Paris

ACCES DU BATIMENT, ACCUEIL ET VISITE

Les espaces du Palais sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

VENIR AU PALAIS DE LA PORTE DOREE

Le Palais de la Porte Dorée est situé au 293, avenue Daumesnil 75012 Paris, et est accessible en transport en commun :

- Métro : Station Porte Dorée (ligne 8)
- Tramway : Ligne T3
- Bus : 46, 201
- Vélib : Station Porte Dorée

ACCEDER AU BATIMENT

Le Palais de la Porte Dorée est situé au numéro 293 avenue Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Une rampe d'accès sert d'entrée à tous les visiteurs. Située à l'angle de la place Edouard Renard et de la rue Armand Rousseau, elle permet l'accès des personnes à mobilité réduite. Un cheminement stabilisé permet, depuis cette rampe, de rejoindre un élévateur situé derrière l'entrée administrative. Une table d'orientation est disposée à l'issue de cette rampe.

Une place de parking réservée est située avenue Armand Rousseau, face à la rampe d'accès, ainsi que deux places dans l'enceinte du Palais.

Pour bénéficier d'un accès aux places de parking de l'établissement, les visiteurs en situation de handicap doivent contacter le Palais à l'avance par téléphone au 01 53 59 58 60 ou par mail :

publics@palais-portedoree.fr

SE DEPLACER A L'INTERIEUR DU BATIMENT

Au rez-de-chaussée, se trouvent le hall d'honneur (vestiaire, accueil, billetterie, café, toilettes non mixtes), l'auditorium, le Forum, les salons historiques et le hall Marie Curie, accessibles par l'escalier d'honneur situé sur la façade ou par un élévateur en façade Est.

L'Aquarium tropical se situe au rez-de-jardin. Il est accessible depuis le hall par des escaliers (descente d'un étage) ou par un ascenseur situé à gauche du café (étage -1).

Le Musée national de l'histoire de l'immigration se situe à l'étage 2. Il est accessible par des escaliers (montée de deux étages) ou par des ascenseurs situés : à droite de la billetterie pour le parcours permanent et à gauche pour les expositions temporaires (étage 2). La refonte du parcours permanent du Musée en cours permettra de rendre la totalité du parcours accessible avec l'installation d'un monte-personne (ouverture prévue en juin 2023).

Des toilettes sont situées à chaque étage du bâtiment, dont des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

ACCUEIL ET VISITE

Le personnel de l'établissement sensibilisé à l'accueil de personne en situation de handicap est disponible pour répondre aux questions des visiteurs.

Deux (2) fauteuils roulants et huit (8) sièges cannes sont prêtés gratuitement au vestiaire, contre remise d'une pièce d'identité.

Une boucle magnétique est à disposition des visiteurs malentendants à l'accueil du hall. Des ardoises sont également disponibles à pour les personnes malentendantes ou sourdes afin d'échanger avec le personnel de l'accueil du Palais. Le matériel audiophone des visites guidées est compatible avec les appareils pour les personnes malentendantes.

Un registre d'accessibilité est disponible à la banque d'accueil du Palais.

TARIFS D'ENTREE

Les personnes en situation de handicap (ainsi qu'un accompagnateur maximum) bénéficient de la gratuité d'accès en tant que visiteurs individuels à l'Aquarium et au Musée, sur présentation de leur carte MDPH ou Mobilité Inclusion. Ils bénéficient du tarif réduit pour les spectacles et les activités culturelles (visite guidée, ateliers).

Les groupes en situation de handicap bénéficient d'un tarif gratuit pour une visite autonome (sans conférencier) et d'un tarif réduit pour une visite guidée (avec conférencier ou médiateur).

APPLI MOBILE POUR VISITER LE MONUMENT

Une application de visite téléchargeable gratuitement permet de découvrir le monument du Palais de la Porte Dorée et l'Aquarium tropical en toute autonomie : parcours « Les incontournables », parcours thématiques, visite 360° des salons historiques ou zoom sur la façade sculptée par Alfred Janniot. Pour chacun des parcours, un texte écrit et audio sont proposés.

LES OFFRES ADAPTEES



Des visites sensorielles accessibles aux personnes malvoyantes et non voyantes sont proposées ponctuellement pour découvrir l'histoire et l'architecture du Palais.

Un projet de livret en français facile est en cours pour accompagner les visiteurs dans le futur parcours permanent du Musée.



Le Palais propose régulièrement aux visiteurs individuels et aux groupes des visites guidées du monument en Langue des Signes Françaises (LSF), accessibles aux

personnes sourdes et malentendantes. [Informations en ligne](#).

FORMATION DU PERSONNEL

Les personnels de l'établissement sont formés à l'accueil de personnes en situation de handicap.

En 2017, 10 agents du service de l'accueil et de surveillance ont suivi une formation « Sensibilisation à l'accueil et au contrôle des personnes en situation de Handicap » (une demi-journée).

En 2019, un agent a suivi une formation « Accessibilité et gestion de projets web et éditoriaux » (1 journée).

En 2021, deux agents ont suivi la formation « Accessibilité et gestion de projet web et éditoriaux » (1 jour), et un agent a suivi les formations « Accessibilité des documents Word » (1 jour), « Rendre accessibles des PDF avec Acrobat » (2 jours) et « Concevoir des PDF accessibles avec InDesign » (2 jours).

En 2022, une chargée de médiation a suivi une séance de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer (une demi-journée).

Objectifs de la formation « Accessibilité des contenus web et éditoriaux » :

- Comprendre l'accessibilité numérique et le rôle des contributeurs éditoriaux dans le maintien de l'accessibilité.
- Comprendre les problèmes rencontrés par les personnes handicapées lorsqu'elles naviguent sur le web.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour respecter les critères d'accessibilité lors de la rédaction de contenus web accessibles.

Objectifs de la formation « Accessibilité des documents Word » :

- Comprendre l'accessibilité numérique, comprendre les enjeux et l'intérêt des normes d'accessibilité.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour prendre en compte l'accessibilité dans la conception graphique et la rédaction de documents bureautiques.

- Acquérir les connaissances nécessaires pour prendre en compte l'accessibilité lors de la création de documents Word.

Objectifs de la formation « Rendre accessibles des PDF avec Acrobat » :

- Comprendre l'accessibilité numérique, les problèmes d'accessibilité rencontrés avec le format PDF, les enjeux et l'intérêt des normes d'accessibilité.
- Évaluer l'accessibilité des documents d'édition au format PDF.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour prendre en compte l'accessibilité dans la conception graphique et la rédaction de supports de communication.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en accessibilité de documents PDF sous Adobe Acrobat.
- Mettre en pratique le balisage sur un document PDF.

Objectifs de la formation « Concevoir des PDF accessibles avec InDesign » :

- Comprendre l'accessibilité numérique, les problèmes d'accessibilité rencontrés avec le format PDF, les enjeux et l'intérêt des normes d'accessibilité.
- Évaluer l'accessibilité des documents d'édition au format PDF.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour prendre en compte l'accessibilité dans la conception graphique et la rédaction de supports de communication.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour créer des documents PDF accessibles avec Adobe InDesign.
- Mettre en pratique sur un document InDesign.

Objectifs de la formation « Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer »

- Comprendre la maladie d'Alzheimer, ses évolutions et ses effets sur les personnes malades.
- Apporter des outils et donner conseils pour l'animation de médiations adaptées à destination de ces publics et de leurs aidants.
- Entendre les retours d'expérience de la part d'homologues d'autres institutions culturelles proposant des visites pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

PARTENARIATS

Partenariat en 2022 avec la Fondation France Alzheimer, il permet l'organisation de visites guidées pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs aidants.

Partenariat en 2023 avec Souffleurs d'images, propose à une personne en situation de handicap visuelle d'être accompagnée par un Souffleur dans le cadre d'une visite du Musée, de l'Aquarium ou du Palais. Ce dernier, bénévole, décrit et souffle à l'oreille du visiteur aveugle ou malvoyant, les éléments qui lui sont invisibles le temps d'une exposition. Chaque souffleur d'images suit une formation dispensée par le partenaire lors de laquelle on leur apprend les bases du guidage et les techniques du soufflage.

ANNEXES



38, rue de Villiers
92300 LEVALLOIS
Téléphone : 01 83 75 00 00
Télécopie : 09 81 40 51 84

Date : 22 novembre 2021

N° contrat : DT/18200028

Rapport n° : PE/20-21R0094

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – Indice 1 *Ce rapport annule et remplace l'indice précédent*

Des établissements recevant du public (ERP) situés dans un cadre bâti existant soumis à Permis de Construire et demandes d'autorisations de construire, aménager ou modifier

À transmettre par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-21 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

Je soussigné : Madame Nauf KHOURY de la société RISK CONTROL, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L.111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments, atteste que :

Par contrat de vérification technique n° DT/18P200121

En date du : 1^{er} août 2018

La Société :

OPPIC

30, rue du Château des Rentiers

75647 PARIS CEDEX 13

Maître de l'ouvrage de l'opération de réhabilitation ou d'aménagement suivante :

Amélioration de la sécurité et de l'accessibilité handicapée du Palais de la Porte Dorée

293, avenue Daumesnil

75012 PARIS

Réf. du PC/DT : 12-000-0033/2.5.801

Date du dépôt de demande de PC/DT : 30 septembre 2019

Date du PC/DT : 11 février 2020

Modificatifs éventuels NEANT

A confié, à RISK CONTROL, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés :

- **Règles en vigueur considérées :**

☒ Articles R 111-19-7 à R 111-19-12 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

☒ Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

- Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :

Sans objet

- Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :

Documents de conception ;
Documents d'exécution.

- A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 03 mai 2021, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi:

- R Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- NR Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- SO La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 22 novembre 2021

Signature :



INFORMATIONS PRATIQUES

ACCÈS

PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Musée national de l'histoire de l'immigration

Aquarium tropical

293, avenue Daumesnil – 75012 Paris

Métro 8 – Tramway 3^a – Bus 46 et 201 – Porte Dorée

Établissement accessible aux personnes à mobilité réduite par
le 293 avenue Daumesnil – 75012 Paris



www.palais-portedoree.fr

T. : 33 (1) 53 59 58 60 – E. : publics@palais-portedoree.fr

HORAIRES

Du mardi au vendredi, de 10h à 17h30.

Le samedi et le dimanche, de 10h à 19h.

Fermeture des caisses 1 heure avant la fermeture.

Fermé le lundi et les 25 décembre, 1^{er} janvier, 1^{er} mai.